

UBAtc



Valable du 18.12.2002
au 17.12.2005

Union belge pour l'Agrément technique dans la construction

c/o Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes & Energie, Qualité de la Construction, Agrément et Spécifications, rue de la Loi 155 B - 1040 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2/287.31.53, Fax : +32 (0)2/287.31.51

Membre de l'Union européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc)

AGREMENT TECHNIQUE AVEC CERTIFICATION

Plâtre adhésif KNAUF PERLFIX

KNAUF

Rue de Parc Industriel, 1 B-4480 ENGIS
Tél. 04/273 83 11 Fax 04/273 83 30 <http://www.knauf.be>

DESCRIPTION

5.3

Parachèvement Afwerking
Abarbeitung Finishing

1. Objet

KNAUF PERLFIX est un plâtre adhésif à utiliser à l'intérieur de bâtiments. Il est destiné :

- au collage des plaques de plâtre sur tout type de maçonnerie ainsi que sur du béton
- au collage des plaques d'isolation tel que le polystyrène, le polyuréthane
- au collage des plaques de plâtre combinées avec une isolation thermique ou acoustique
- à mettre des supports, dont l'inégalité est > 25 mm d'aplomb par le collage préalable de bandes de plaques.

L'agrément ne se rapporte qu'à l'usage du plâtre adhésif pour les applications mentionnées ci-dessus, y compris la technique d'application, et non sur la qualité d'exécution.

En ce qui concerne les tolérances de mise en œuvre, voir la NIT 199 du CSTC.

Le produit bénéficiant de l'agrément technique avec certification peut être dispensé des essais de réception préalable à la mise en œuvre.

2. Matériaux

KNAUF PERLFIX est une poudre blanche composé de plâtre semi-hydraté et d'additifs spécifiques.

3. Fabrication, contrôle et marquage

3.1 Fabrication :

KNAUF PERLFIX est fabriqué par la société Knauf

UBAtc "Bâtiment" : DAS -SECO - CSTC et les Régions avec la collaboration de l'institution spécialisée CTIB.

Bureau exécutif "Toitures" : MM. Busschaert (DAS), Vitse (CSTC), Godderis (SECO), Mme Callens (SECO), Mme Van den Bergh (SECO), Melle Henderieckx.

en son usine d'Engis.

3.2 Certification

L'autocontrôle permanent de la fabrication comporte le contrôle des matières premières, le processus de fabrication et la réalisation d'essais en laboratoire interne. L'autocontrôle fait l'objet d'un contrôle externe par un organisme de contrôle désigné par l'organisme de certification mandaté par l'UBAtc.

3.3 Marquage, emballage et stockage

Le KNAUF PERLFIX est conditionné dans des sacs de 10 kg et de 25 kg. Les sacs sont constitués d'un papier kraft double avec un film polyéthylène entre les deux. Les sacs doivent être conservés sur palettes au sec, à l'abri de l'humidité.

Le temps de conservation en emballage original fermé est d'au moins 4 mois.

Chaque emballage est muni des éléments suivants :

- KNAUF PERLFIX
- le numéro de l'agrément technique
- les conditions d'utilisation, le temps de conservation et le temps de mise en œuvre
- la date de fabrication.

4. Mise en œuvre

4.1 Préparation du support

Le support doit être stable, propre et sec. Enlever les particules instables, les souillures et les peintures.

En surface, le support doit être suffisamment sec, absorbant, exempt de film de concrétion et de certains résidus de produits de décoffrage.

Les parois directement soumises à des projections d'eau ou à la condensation (à examiner par le donneur d'ordre) ne peuvent pas en être recouvertes.

Pour les parois demi-sèches (ne font pas partie de l'ATG) : prendre contact avec KNAUF.

Exemples de classifications des parois :

- parois sèches : parois de couloirs et de cuisines dans les habitations
- parois demi-sèches : parois de locaux exposés à l'eau dans les habitations
- parois humides : parois de cuisines communes, salles de bain et similaires.

4.2 Préparation du KNAUF PERLFIX

Saupoudrer un sac de KNAUF PERLFIX dans de l'eau propre et mélanger avec un agitateur mécanique (400 tours/min) jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène, ni trop liquide, ni trop pâteuse.

Dosage :

- ± 5,3 l par sac de 10 kg
- ± 13 l par sac de 25 kg.

Nettoyer l'outillage à l'eau, étant donné que les restes du plâtre adhésif éventuels peuvent fortement réduire le temps de mise en œuvre du mélange suivant.

4.3 Application

Pendant la mise en œuvre et le durcissement, la température ambiante et celle du support seront comprises entre 5 et 30 °C.

Le KNAUF PERLFIX peut être appliqué avec une truelle, une spatule, ou autres.

Application sur une maçonnerie plane (fig. 1a) :

- Plaques de plâtre : l'espacement entre plots ne peut être supérieur à 35 cm. Sur la périphérie de la plaque, l'espacement sera réduit.
 - Plaques de 12,5 mm : encoller avec 3 rangées de plots.
 - Plaques de 9,5 mm : encoller avec 4 rangées de plots.
- Plaques de plâtre avec isolation : l'encollage des panneaux se fera par bandes continues sur son périmètre et par plots au centre.

En règle générale, l'application du KNAUF PERLFIX se fait sur le panneau et non sur le support.

Dans les cas spéciaux (ex. : poids élevé des plaques de grandes dimensions) le plâtre adhésif peut être appliqué sur les parois au lieu de la plaque.

En cas d'inégalités importantes du support on peut d'abord coller 3 ou 4 bandes de plaques verticalement et ensuite la plaque (fig. 1b).

Le panneau encollé est pressé contre le support (ne pas frapper).

La mise d'aplomb se fait après la pose de plusieurs panneaux endéans les 60 minutes qui suivent le gâchage et dans tous les cas, avant le durcissement du plâtre adhésif. Au sol, les panneaux reposeront sur des cales constituées de déchets de plaques.

4.4 Consommation

La consommation est généralement de 3 à 5 kg/m². Elle peut varier en fonction de l'état du support.

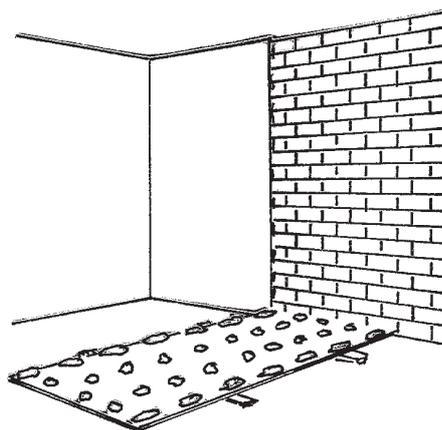


Fig. 1a

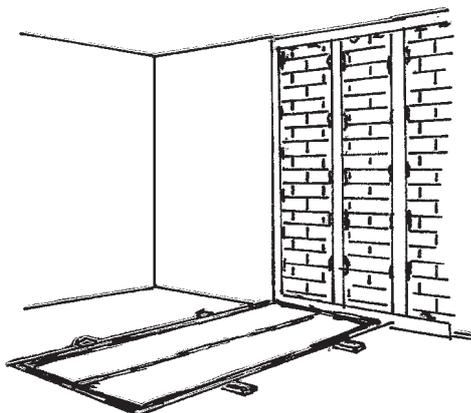


Fig. 1b

5. Propriétés : Adhérence sur support sec

Béton (après 28 jours)	> 0,8 MPa
Béton cellulaire (28 jours)	> 0,2 MPa (*)
Polystyrène expansé	> 0,1 MPa (*)
Polyuréthane	> 0,1 MPa (*)

(*) : rupture cohésive dans le support

A G R E M E N T

Décision

Vu l'Arrêté ministériel du 6 septembre 1991 relatif à l'organisation de l'agrément technique et à l'établissement de spécifications-types dans la construction (*Moniteur belge* du 29 octobre 1991).

Vu la demande introduite par la firme KNAUF GIPS (A/G 020802).

Vu l'avis du groupe spécialisé "Parachèvement" de la Commission de l'agrément technique formulé lors de sa réunion du 24 octobre 2002 sur la base du rapport présenté par le Bureau exécutif "Parachèvement" de l'UBAtc.

Vu la convention signée par le fabricant par laquelle il se soumet au contrôle permanent sur le respect des conditions de cet agrément.

L'agrément technique avec certification est délivré à la firme KNAUF GIPS pour le produit PERLFIX (id. Parachèvement, mortier colles pour carton plâtre) compte tenu de la description ci-dessus.

Cet agrément est soumis à renouvellement le 17 décembre 2005.

Bruxelles, le 18 décembre 2002.

Le Directeur général,

L.B. LATHUY